



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juillet 2024

Présents : ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BABIN Valérie, BORNIBUS Emilie, LEDERMAN Michel, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie,

Secrétaire de séance : AVIET Thierry

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le choix de l'entreprise pour les travaux de viabilisation du futur lotissement et le renouvellement du contrat de l'ATSEM.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

1) Lotissement « Les Prés de Barges » : Attribution des Marchés

Le Maire rappelle qu'une consultation a été faite pour les travaux de voirie selon l'article 28 du code des marchés. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal du Palais du 11 juin 2024 et sur le site des Marchés Sécurisés, pour une remise des plis le 3 juillet avant 12 heures.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 4 juillet 2024 en présence du Maire et de la Commission MAPA.

Le Maire présente à l'assemblée le rapport d'analyses des offres, établi par le Cabinet de Géomètres MORNAND, JANIN, SCHENIRER, PIERRE. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de travaux de viabilisation du lotissement « les Prés de Barges » à l'entreprise ETM agence Pascal GUINOT TP pour 494 988.15 € HT, avec une note de 20/20.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché

2) Travaux de rénovation du terrain de tennis :

En complément de la délibération du 7 décembre 2023, le Maire présente les devis réactualisés des entreprises pour les travaux de rénovation du terrain de tennis :

- ✓ Laquet Tennis : 59 984 € HT
- ✓ Ledustry : 7 600 € HT
- ✓ DEGELEC 21 : 2 430 € HT

Le Maire informe le Conseil Municipal que des subventions ont été accordées par l'Etat et le Département pour un montant total de 44 751.52 € (rénovation des terrains de tennis, sécurisation et passage en éclairage LED) pour un montant total de travaux de 70 014 € HT.

Le montant restant à charge pour la commune s'élève à 25 262.48 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les devis et le charge de les transmettre aux entreprises pour un début de travaux prévu le 16 septembre 2024.

3) Abattage des arbres morts dans le Parc communal :

Suite à l'inventaire et au marquage préventif des arbres du Parc de Bellefond réalisé par l'ONF Vegetis, le CAUE a émis des préconisations sécuritaires notamment l'abattage de certains arbres en périphérie du Parc.

Le Maire présente le devis de l'entreprise VIARDOT s'élevant à 14 310.00 € HT pour répondre à cette recommandation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de faire le point avec l'entreprise pour limiter dans un premier temps l'abattage aux arbres morts potentiellement dangereux pour le voisinage.

Par ailleurs, le CAUE a formulé des recommandations en vue de l'aménagement du Parc. Celles-ci seront étudiées par les commissions travaux et environnement et un marché de Maîtrise d'œuvre devra être signé..

4) Reconstruction des murs de la Cure et parties du mur du Parc communal :

Dans le cadre de la réhabilitation du Parc boisé et de ses abords (projet retenu au titre du programme « Village d'Avenir »), le Maire présente les devis établis par l'Association Sentiers pour la reconstruction du mur bordant le terrain de la Cure, ainsi que d'une partie du mur du parc, complètement écroulée :

- > Mur du terrain de la Cure : 80ml
Coût prévisionnel : 85 979.00 €
Subvention départementale (80 % de la main d'œuvre) : 51 040.00 €
A la charge de la commune (20 % de la main d'œuvre + matériaux) : 34 939.00 €
- > Partie du mur du Parc boisé : 30ml
Coût prévisionnel : 30 230.00 €
Subvention départementale (80 % de la main d'œuvre) : 17 160.00 €
A la charge de la commune (20 % de la main d'œuvre + matériaux) : 13 070.00 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces travaux et charge le Maire de transmettre les demandes de subventions au Président du Conseil Départemental.

5) Problème d'accès et de gestion des déchets à l'arrière du Centre d'accueil pour mineurs : proposition de DUP

Le Maire fait part au Conseil municipal des problèmes rencontrés sur l'accès arrière du Centre d'Accueil de Mineurs, propriété de la communauté de communes « Norge et Tille ».

- ✓ Nécessité de disposer d'un accès extérieur pour la chaufferie.
- ✓ Obligation de libérer l'accès à l'arrière du Centre par la création hors de la cour de places de parking et la nécessité d'améliorer la gestion des déchets 'en particulier les biodéchets pour lesquels la réglementation a changé au début de l'année 2024).

- Une emprise de 26m² située devant la chaufferie, partie de la parcelle AD 124, appartenant à l'indivision FAISCA, HETTICH, LAPAICHE, MAURON.
- La parcelle AD 126, de 66m², située au n°2 rue de Ruffey, et appartenant à Monsieur et Madame FAISCA (grange menaçant ruine).

Eu égard aux procédures en cours opposant la commune et les consorts FAISCA, le Maire propose au Conseil municipal de prendre l'initiative et d'engager une procédure d'expropriation, en vue de l'acquisition par la commune de cette emprise de 92 m², à prélever sur les parcelles cadastrées AD 124 (pour partie) et AD 126 (en totalité).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette démarche et charge le Maire

- de rédiger le dossier d'utilité publique et de le transmettre à Monsieur le Préfet pour engager la phase administrative de la démarche.
- de préparer le dossier d'enquête publique et parcellaire.
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Côte d'Or l'ouverture concomitante et conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

6) Convention de partenariat

Le Maire présente le projet de convention avec le département de la Côte-d'Or concernant le soutien et développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire côte-d'orien. La médiathèque de Côte-d'Or s'engage auprès de la Commune à assurer le prêt de documents (livres, CD...), à assurer le passage du bibliobus, à soutenir la création et l'activité des bibliothèques par l'attribution de subventions. En contrepartie, la commune devra ouvrir la bibliothèque municipale au minimum quatre heures par semaine.

L'ensemble des services fournis par le Département est consenti à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les services proposés par le Département et charge le Maire de signer la convention correspondante.

7) Subventions associations :

- **Association Stella :** Une habitante de la commune est venue présenter l'association Stella qui a pour projet l'ouverture d'une classe spécialisée au sein de l'école hors contrat, l'Etoile, située à Dijon.
Afin de soutenir ce projet, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser à cette association un don de 500 €. D'autres actions pourront être entreprises pour relayer son message.
- **Val de Norge Football Club :** le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser au Val de Norge Football Club une participation financière de 300 € pour aider le Club à l'organisation des diverses manifestations sportives proposées durant l'année 2024/2025 (11 enfants de la commune sont licenciés au Val de Norge Football Club).

8) Renouvellement poste ATSEM :

Le contrat de l'assistante maternelle arrivant à terme le 31 août prochain, le maire propose son renouvellement à compter du 1^{er} septembre 2024 pour une durée d'un an.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer le contrat avec l'agent communal.

Informations et questions diverses :

- ✓ **Association d'Échec « Esbarres-Bonnencontre Echecs » :** Le conseil municipal accepte à l'unanimité le prêt de la salle des fêtes en vue de l'organisation annuel du tournoi d'échecs pour sa 2^{ème} édition. Une date devra être trouvée avec l'association.
- ✓ **Terre de jeux – NeTathlon :** compte rendu et présentation des futurs projets pour l'année 2024-2025 avec l'organisation d'un NeTathlon été, un NeTathlon hiver et d'un e-NeTathlon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire,
Philippe MEUNIER

